

Séance ordinaire du 9 juillet 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi neuf juillet deux mille dix-huit à quinze heures quarante, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-08-52

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 9 juillet 2018.

CE-2018-08-53

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juillet 2018.

CE-2018-08-54

Nomination d'un directeur général adjoint – développement durable à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2018-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Dominic Deslauriers à titre de directeur général adjoint – développement durable à la Direction générale, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder au comblement du poste de directrice ou de directeur de l'Urbanisme et Bureau de projets, ainsi laissé vacant, de même qu'au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2018-08-55

Nomination d'un directeur du Service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision GCH-2018-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher monsieur Luc de la Durantaye, à titre de directeur du Service de la sécurité incendie, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

CE-2018-08-56**Nomination d'un directeur du Génie par intérim**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Louis Audet à titre de directeur du Génie par intérim, et ce, jusqu'au comblement du poste.

CE-2018-08-57**Renouvellement de la convention collective à intervenir avec le Syndicat pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-053](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2018-053, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-08-58**Demande de subvention à la Fédération canadienne des Municipalités pour la caractérisation de l'aquifère sous la rivière Pénin (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision ENV-2018-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction de l'environnement, à présenter une demande de subvention dans le cadre modifié du programme *Municipalités pour l'innovation climatique*, afin de caractériser et d'évaluer le potentiel de l'aquifère de dépôt meuble situé sous la rivière Pénin (secteur Lévis).

CE-2018-08-59**Renouvellement du mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-115](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler les mandats de monsieur Jean Desautels, madame Christine Marion et madame Esther Poiré, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 28 octobre 2018.

CE-2018-08-60**Augmentation de la valeur uniformisée déterminant l'admissibilité au programme *RénoRégion***

[Document d'aide à la décision URBA-2018-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme *RénoRégion* à 115 000 \$ excluant le terrain, et d'établir le calcul pour un bâtiment comportant d'autres logements s'effectue également à partir de cette valeur, conformément aux

dispositions du programme.

CE-2018-08-61

Abrogation de la résolution CV-2017-09-88 « Participation de la Ville au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio, secteur Saint-Rédempteur) »

[Document d'aide à la décision URBA-2018-121](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2017-09-88 « Participation de la Ville au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio, secteur Saint-Rédempteur) ».

CE-2018-08-62

Vente d'une partie des lots 2 288 906 et 2 288 907 du cadastre du Québec (rue Bernières, secteur Saint-Nicolas), financement afférent et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2018-098-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville :

- sous réserve de l'acquisition par la Ville d'une partie du lot 2 288 906 du cadastre du Québec, d'accepter l'offre d'achat de Les immeubles Saint-Nicolas inc. de cette partie du lot 2 288 906 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 17 175,8 mètres carrés et une partie du lot 2 288 907 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 3 222,9 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-098-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces parties de lot ne soient plus affectées à l'utilité publique conditionnellement à la vente de celui-ci;
 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de la ligne électrique présente sur le lot 2 288 906 de ce cadastre et de financer la dépense au montant maximal de 115 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.
-

CE-2018-08-63

Aménagement d'un nouveau parc central (arrondissement de Desjardins)

[Document d'aide à la décision BP-2018-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de considérer l'opportunité d'une participation financière pour l'aménagement de parcs et espaces verts dans le cadre des phases futures du projet *UMANO*, selon les conditions suivantes :

- la Ville conserve en tout temps sa discrétion quant au développement de son territoire; ainsi, toute proposition de développement d'une phase future du projet *UMANO* est étudiée au mérite de chaque phase et le résultat est sans conséquence sur l'étude des phases futures;
- la Ville conserve en tout temps sa discrétion d'établir ses besoins en matière de parcs et espaces verts; ainsi, en vertu du *Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* l'aménagement minimal de parcs et espaces verts est à la charge du promoteur;
- la Ville conserve en tout temps sa discrétion d'accepter des propositions d'aménagement supplémentaire de parcs et espaces verts, soit un aménagement qui dépasse l'aménagement minimal prévu au *Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux*;
- advenant l'opportunité d'une participation financière pour l'aménagement supplémentaire de parcs et espaces verts dans le cadre du projet *UMANO*, celle-ci ne pourra être accordée qu'à l'intérieur d'ententes avec le promoteur conformes au *Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, ainsi, cette participation financière pour de l'aménagement supplémentaire est évaluée en vertu des plans et devis approuvés préalablement par la Ville;
- le montant de la participation financière en matière d'aménagement supplémentaire de parcs et espaces verts dans le cadre du projet *UMANO* demeure dans tous les cas à la discrétion de la Ville et sera sujet à une évaluation distincte à être effectuée dans le cadre de chacune des phases du projet *UMANO* à intervenir, le cas échéant;
- la Ville ne s'engage à aucun montant minimal quant à sa participation financière pour l'aménagement supplémentaire de parcs et espaces verts dans le cadre du projet *UMANO*, elle demeure en tout temps libre de déterminer le montant de sa participation pour chacune des phases en fonction de ses objectifs et des besoins de sa population;
- dans tous les cas, advenant qu'une participation financière pour l'aménagement supplémentaire de parcs et espaces verts soit opportune, le montant total de celle-ci ne pourra d'aucune façon excéder 1 000 000 \$ et ce, pour l'ensemble des phases du projet *UMANO*.

CE-2018-08-64

Dépôt des listes de certains contrats au 31 mars 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-100](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense

totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employés ou un employé du 1^{er} au 31 mars 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-08-65

Dépôt des listes de contrats au 30 avril 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-101](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 avril 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 avril 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 avril 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-08-66

Dépôt des listes de certains contrats au 31 mai 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-108](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mai 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mai 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mai 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses

effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 mai 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-08-67

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 30 avril, 1^{er} au 31 mai et du 1^{er} au 30 juin 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2018-189](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonction pour les périodes du 1^{er} au 30 avril, 1^{er} au 31 mai et du 1^{er} au 30 juin 2018, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-08-68

Prêt à une entreprise

Document d'aide à la décision DEV-2018-109-R-1

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accorder un prêt à une entreprise selon la recommandation indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2018-109-R-1.

CE-2018-08-69

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de réaménagement du stationnement Samson et financement de la dépense relative à la réalisation des travaux de réhabilitation

[Document d'aide à la décision ENV-2018-017](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de réaménagement du stationnement Samson au montant maximal de 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la réalisation des travaux de réhabilitation au montant maximal de 205 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2018-08-70**Congédiement d'un membre du personnel**
[Document d'aide à la décision GCH-2018-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de mettre fin au lien d'emploi d'un membre du personnel en date de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville.

CE-2018-08-71**Demande d'un engagement gouvernemental pour la réalisation du viaduc St-Omer au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, de déposer à la Ville sans délai le rapport préliminaire de l'étude d'opportunité de la réalisation du viaduc St-Omer au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage;
- de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de s'engager à réaliser le scénario de l'« *Etude d'opportunité dans le cadre du réaménagement de l'échangeur 325 de l'autoroute 20 à Lévis – Solution 5* », tel que demandé dans la résolution adoptée par le conseil de la Ville le 17 avril 2018;
- de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intégrer dans sa programmation la réalisation de ce scénario au cours de l'année 2020-2021, en simultané avec le prolongement et l'élargissement à quatre voies de la rue Saint-Omer jusqu'à l'autoroute Jean-Lesage;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin et à la ministre du travail et responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Dominique Vien.

CE-2018-08-72**Levée de la séance**

La séance est levée à 16 h 50.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
